

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze février deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON (*arrivée à 19 heures 20*), Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU (*arrivé à 20 heures 45*), Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier BÉZIE *ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier CADIOT*, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Gaëlle TERRIEN

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....25

Votants27

DCM n°044/2023 - 9.1.5**Communication communale - périodicité de parution des bulletins municipaux « Au Fil des Vallons »**Rapporteur : Madame TERRIEN

La commune élabore et utilise différents documents d'information et de communication. Jusqu'alors, la collectivité dispose de plusieurs contrats ponctuels pour assurer les prestations d'impression et de livraison des différents supports : bulletins "Au Fil des Vallons", bulletins annuels, cartes de vœux, guides pratiques, plaquettes Esti"Vallons et VallonScènes, affiches culturelles.

Afin de faciliter la gestion de ces prestations et considérant leur caractère homogène, un marché public de services unique pour l'impression et la livraison des imprimés des différents documents est à l'étude.

Concernant le bulletin « Au Fil des Vallons », le contrat conclu en 2021 avec l'entreprise KALYDÉA, d'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON rachetée en 2022 par l'imprimerie GOUBAULT, arrive à échéance fin avril 2023. Afin de définir les besoins du futur marché, les élus de la commission communale vie locale souhaitent recueillir l'avis de l'ensemble des élus sur la périodicité de parution du bulletin municipal « Au Fil des Vallons » à compter de septembre 2023.

Lors de la réunion de la commission communale vie locale en date du 25 janvier 2023, les élus ont émis un avis favorable (neuf pour, deux abstentions, un contre) à une parution bimestrielle d'un bulletin comprenant vingt pages au lieu de seize actuellement.

Madame TERRIEN souhaiterait qu'il soit maintenu une publication mensuelle. Il est posé la question de la parution d'un agenda pour les associations tous les mois (déposé dans les commerces locaux) et d'un bulletin bimestriel (distribué dans les boîtes aux lettres).

Monsieur le Maire demande combien de bulletins sont actuellement distribués. Madame TERRIEN répond 2 200 actuellement contre 3 500 avant la mise en ligne du bulletin municipal.

Monsieur DUBOIS dit être favorable au maintien d'une publication d'un bulletin mensuel.

Monsieur le Maire précise que cette délibération a pour objectif de cadrer le futur marché public.

Monsieur MARQUIS dit que la modification de la parution permettrait de réduire le coût d'impression mais aussi de diminuer le temps passé par les agents pour la réalisation du bulletin mensuel afin de leur dégager du temps pour d'autres tâches.

Monsieur DUBOIS dit que cela ne servirait à rien de faire paraître un agenda des associations qui serait seulement disponible dans les commerces locaux.

Madame PETITRENAUD est d'accord avec la proposition de publier un agenda des associations chaque mois et un bulletin bimestriel.

Monsieur ÉVAIN demande quelle serait la durée du prochain marché d'impression des supports de communication. Il est répondu un an reconductible trois fois.

Monsieur VANDAELE trouve dommage de ne pas franchir le pas directement en passant en parution bimestrielle et de refaire le point dans un an. Il dit être favorable à une parution bimestrielle.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en place des grilles d'affichage pour les associations communales. Il dit que parfois les couleurs sur les affiches et le format ne sont pas adaptés pour une bonne lisibilité.

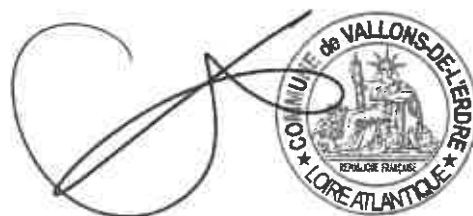
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** que la périodicité de parution du bulletin municipal « Au Fil des Vallons » sera bimestrielle à compter de septembre 2023 ;
- **DÉCIDE** qu'un agenda des associations sera créé et édité chaque mois à compter de septembre 2023.

Délibération publiée le 03 mars 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Gaëlle TERRIEN**



Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
ID : 044-200078079-20230221-DCM044_2023-DE